

plus faible jamais enregistrée par n'importe quel pays industrialisé de l'Occident. Vous savez, monsieur l'Orateur, quand on a un pieu enfoncé dans l'œil, c'est une maigre consolation d'entendre dire que cela vaut mieux que le poteau de téléphone enfoncé dans l'œil du voisin. C'est tout à fait la situation des Canadiens en ce moment.

Prenons la question de l'inflation et celle de l'indice du coût de la vie. Si nous jetons un coup d'œil au numéro de février du Résumé statistique de la Banque du Canada, nous y verrons, à la page 163, qu'à la fin de janvier, l'indice du coût de la vie avait atteint 130.3, contre 128.2 le mois précédent. En février, l'indice est encore monté d'un demi-point en moyenne. Il est vrai qu'il y a eu un fléchissement ou devrions-nous dire plutôt un ralentissement du taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Examinons les composants, nourriture, vêtement, logement et «tous les autres». Un coup d'œil sur les graphiques nous montre que tous les indices montent sans répit, sauf l'indice du prix de la nourriture qui n'a pas augmenté récemment par suite de la guerre des prix entre les supermarchés de l'Ontario et du Québec, guerre qui donne des signes de fin prochaine, de sorte que ces prix commencent à remonter.

Examinons l'indice du vêtement. En janvier 1970, il s'établissait à 125.5; en janvier cette année, à 127. L'indice du logement s'établissait à 138.1 en janvier 1970; un an plus tard, à 146.6. L'indice de l'entretien du logement, de 114.7 en janvier 1970, passait à 117.4 en janvier 1971. Pour tous les autres articles, l'indice s'établissait à 127.8 en janvier 1970 et à 131.4 en janvier 1971. Je pourrais me reporter aux listes plus récentes du Bureau fédéral de la statistique, soit celles de février. Je pourrais parler des villes telles que Saint-Jean, Halifax, Montréal, Ottawa et Toronto. Les indices des services de santé, des soins personnels, de la récréation, de la lecture, des transports, du tabac et de l'alcool accusent tous des hausses sensibles et constantes de février 1970 à février 1971.

Quant aux indices des prix à la consommation, le seul changement apparent s'est produit pendant une période de quatre mois dans les prix des aliments. Cela résultait d'une situation anormale et c'est sur cette anomalie que le gouvernement appuie sa thèse. Pour démontrer qu'il a réussi à enrayer l'inflation, son seul argument valable est que la hausse a été moins marquée. Les aliments représentent 27 points dans l'indice total de 100. Si l'on peut faire baisser plus du quart des articles entrant dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, un changement se produira, bien entendu. Quel sera ce changement en mars et en avril si les prix des aliments montent encore? Nous verrons alors si l'on a réussi à juguler l'inflation. Cela ne s'applique qu'à ce secteur en particulier.

Le point suivant est de savoir si l'inflation a été maîtrisée. Je voudrais parler du niveau des majorations de salaire. Nous savons que ces majorations atteignent sinon dépassent les taux de l'an dernier. Il y a eu de notables exceptions où il a même été question de fermer un établissement. Une force extérieure que j'ai expliquée est intervenue et les augmentations ont été inférieures à la moyenne. Outre les ajustements en cours de négociation, il y a la répercussion sur l'économie des ajustements de salaire conclus il y a un an ou 18 mois dans des contrats de deux ou trois ans. Ils prévoient tous d'importantes majorations dont la plupart vont prendre effet au prin-

[L'hon. M. Lambert.]

temps. C'est alors que nous assisterons à une escalade des salaires.

Je voudrais maintenant aborder la question des augmentations des salaires et autres formes de revenu. Les traitements des cadres ont été relevés de 10 p. 100 l'an dernier. La Commission des prix et des revenus a préparé un tableau sur la moyenne des traitements et salaires hebdomadaires, fondé sur des renseignements obtenus du Bureau fédéral de la statistique. Ce tableau a été déposé ce matin lors de l'audience de la Commission des prix et des revenus. Je suis disposé à le consigner au compte rendu, mais avec la permission de la Chambre, je vais en choisir certaines parties. Si quelqu'un veut que le tableau soit imprimé en entier, je puis demander la permission de la Chambre pour qu'il en soit ainsi ordonné.

En 1970, les traitements et salaires ont augmenté de 7.6 p. 100 dans le secteur industriel, de 8 p. 100 dans la fabrication et de 11 p. 100 dans la construction. Si l'on examine les gains moyens des salariés par opposition aux employés à traitement dans le secteur de la fabrication, en octobre 1969, on constate que les gains horaires moyens des salariés ont augmenté de 8.3 p. 100 par rapport à 1968, que leurs gains hebdomadaires moyens ont augmenté de 7.3 p. 100 et que les gains hebdomadaires moyens des employés à traitement ont augmenté de 9.9 p. 100.

Un relevé des professeurs dans une sélection de 19 universités canadiennes indique qu'en 1969-1970 les traitements pour toutes les catégories avaient augmenté de 7.7 p. 100; dans le cas des doyens, ils avaient augmenté de 8.5 p. 100; dans le cas des professeurs associés, de 6.2 p. 100; dans le cas des chargés de cours et des professeurs auxiliaires, de 8.4 p. 100. La moyenne des traitements des professeurs de toutes les universités de l'Ontario a augmenté en 1970-1971 comme il suit: de 7.1 p. 100 dans le cas des professeurs attitrés, de 6.1 p. 100; dans le cas des professeurs associés et de 6.2 p. 100 dans le cas des professeurs assistants.

Les traitements des cadres entrent aussi en ligne de compte. Les chiffres pour l'année universitaire 1969 sont les suivants: pour tous les cadres, 10.1 p. 100; pour les directeurs généraux, 8.8 p. 100; pour les directeurs des ventes, 9 p. 100; pour les directeurs des installations, 7.6 p. 100; pour les directeurs de la comptabilité, 10.2 p. 100; pour les chefs-mécaniciens, 7.6 p. 100 pour les directeurs des relations industrielles, 11.3 p. 100.

Les chiffres que j'ai pour les professions libérales ont trait à l'année 1968. Ils sont un peu en retard mais donnent quand même une bonne idée. Les voici: pour les médecins et les chirurgiens, 6.7 p. 100; pour les ingénieurs et les architectes, 3.7 p. 100; pour les avocats et les notaires, 7.2 p. 100; pour les dentistes, 10.3 p. 100; pour les comptables, 17.1 p. 100. Cette statistique peut sembler terriblement sèche mais elle est quand même fort révélatrice de la tendance inflationniste des salaires et des bénéfices.

M. Faulkner: Vous opposez-vous à tout cela?

L'hon. M. Lambert: Je suis contre beaucoup des augmentations.

M. Faulkner: Lesquelles?

L'hon. M. Lambert: Je m'oppose aux augmentations qui dépassent la hausse de la productivité, parce qu'elles sont inflationnistes.

M. Faulkner: Comment mesurez-vous cela?